



## Recevoir du public dans un local en tant que autoentrepreneur

Par **moi**, le **10/07/2012** à **21:41**

Bonjour, rn je suis actuellement autoentrepreneur sur un statut créativité de loisirs, (animateur sonorisateur) je souhaiterai investire dans un local louer au mois, pour y creer des soirées chant et dansante sans pour cela qu'il y est vente d'alcool juste une participation droit d'entrée avec café et gateau voir boisson non alcoolisée .... quel en sont mes droits ?

Par **edith1034**, le **11/07/2012** à **07:48**

vous pouvez le faire en qualité d'auto entrepreneurrrn pour des boissons alcoolisés il faut une licence III avec bouffe ou licence Iv sans boufferrn pour tout savoir sur l'auto - entrepreneurrrn <http://www.fbls.net/autoentrepreneur.htm>

Par **moi**, le **11/07/2012** à **09:29**

Merci je connaissais cette demarche mais mon but justement n'est pas d'avoir une licence juste accueillir sans pour cela picolée, me demandera t'on le droit d'exploitation sachant que mon offre est juste un ti gateau café compris dans le droit d'entrée!! allez !!comme le club du troisieme age!!!lol